DOSSIER DE PRESSE

SEPTEMBRE 2019

L'ÉDUCATION EN HAUTE-SAVOIE : UN ENGAGEMENT DURABLE POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

CONTACTS PRESSE

Cécile Menu - 06 89 19 46 62
Leslie Gros - 06 74 25 76 63

site : hautesavoie.fr
@htesavoiepresse
media@hautesavoie.fr

haute savoie
le Département

ÉDITO

Pour un projet éducatif à l'écoute de nos jeunes P.03

ASSURER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Le Département de la Haute-Savoie déploie une politique d'investissements ambitieuse dans les collèges : construction, rénovation, équipements, accessibilité…

Construire des collèges et faire face à l'augmentation des effectifs P.05

Aménager et équiper des collèges modernes et fonctionnels P.07

OFFRIR UNE RESTAURATION DE QUALITÉ

La restauration scolaire relevant également de la compétence du Département, il a souhaité qu'elle constitue un axe prioritaire de l'action départementale, afin de garantir des repas de qualité, privilégiant notamment les produits locaux.

Miser sur des repas sains privilégiant le local P.09

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES

Soucieux de contribuer à l'éducation et à l'épanouissement des jeunes, le Département a entrepris depuis de nombreuses années des actions en faveur des collégiens : sport, nature, santé, citoyenneté, culture… Pour l'année 2019/2020, le Département consacrera plus de 1,8 M€ pour les aides aux projets éducatifs des établissements.

Encourager la pratique du sport P.11

Former des citoyens responsables P.13

Créer les rencontres entre le public scolaire et la culture P.15

PORTER UN PROJET AMBITIEUX POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Renforcer le dynamisme de l'Université Savoie Mont Blanc P.17

Soutenir d'autres organismes ou filières d'excellence P.19

Accompagner les étudiants P. 20

Pour un projet éducatif au service de nos jeunes

© Dep74 - L. Guette

Christian Monteil
Président du Département
de la Haute-Savoie

Chrystelle Beurrier,
Vice-Présidente déléguée
à l'éducation,
à la jeunesse et au sport

© Dep74 - L. Guette

À l'heure où l'avenir de nos jeunes est au centre de l'actualité, souvent source d'incertitudes, il est primordial de s'engager concrètement auprès d'eux et les soutenir dans leur apprentissage de la vie. Conscient de ces enjeux et du rôle qui lui a été confié par la loi, le Département a choisi de mener des actions fortes et durables en faveur de l'éducation des collégiens des établissements publics et privés. Ce choix est porté par la volonté commune d'offrir les conditions de la réussite et de l'épanouissement à tous les jeunes.

Le Département met un point d'honneur à proposer les meilleures conditions possibles d'accueil physique. Ainsi le Département conduit des travaux d'envergure, afin de **rénover et entretenir les 49 collèges publics de Haute-Savoie dont il est propriétaire.** Avec une démographie scolaire en constante augmentation, plus de 4 000 élèves sur les dix ans à venir, le Département programme la construction de nouveaux établissements afin de répondre aux besoins de capacité d'accueil. **Deux nouveaux collèges verront ainsi le jour à Vetraz-Monthoux et Vulbens en 2023/2024 et quatre autres collèges devront être construits d'ici 2028, un par bassin.**

La restauration scolaire constitue également un axe prioritaire de notre action. Nous sommes très attentifs à l'équilibre alimentaire des assiettes de nos collégiens, et privilégions les produits locaux et diversifiés afin de les sensibiliser au « bien manger ».
Concernant les transports scolaires, bien qu'ayant perdu la compétence dans le cadre de la loi NOTRe, le Département continue de prendre en charge les frais de **déplacement des élèves en situation de handicap** qui ne peuvent utiliser les moyens de transports scolaires classiques.

Soucieux de s'inscrire dans une politique éducative globale, le Département contribue **activement à l'ouverture, l'épanouissement et le développement personnel des collégiens en soutenant les projets sportifs et culturels des établissements. Les compétences développées se déclinent sous plusieurs formes :** savoir secourir, savoir skier, savoir nager, savoir s'informer, s'ouvrir au monde, etc. Ces initiatives sont le fruit d'un travail en partenariat avec les établissements et les acteurs du territoire.

Et parce que l'apprentissage de la citoyenneté ne s'arrête pas au collège, le Département a choisi d'investir le champ de l'enseignement supérieur, notamment via le Conseil Savoie Mont-Blanc. Les étudiants haut-savoyards bénéficient ainsi de lieux d'apprentissage de qualité, de prêts à taux zéro ou encore des nombreuses synergies entre entreprises et milieu universitaire.

Témoin de l'engagement fort du Département, le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 donne la priorité à la consolidation du campus d'Annecy qui proposera de nouveaux logements étudiants ainsi que de nouvelles formations.

En tant que fédérateur d'idées et d'initiatives, le Département crée les conditions idéales d'une collaboration réussie entre tous les acteurs de l'éducation pour la réussite de nos jeunes. Des établissements modernes et fonctionnels, des repas de qualité, des activités sportives et culturelles riches, un accompagnement de proximité, des formations d'excellence… sont autant d'initiatives qui consolident la confiance que tous, jeunes et acteurs de l'éducation, portent en l'avenir. Cet enjeu constitue un défi que le Département continuera de relever avec détermination et enthousiasme.

Très belle rentrée 2019 !

TOUT POUR LA RÉUSSITE DE NOS COLLÉGIENS.

Professionnels, matériels, financements, l'univers des collégiens déchiffré.

ÉDUCATION NATIONALE

DÉPARTEMENT

2 M€ d'investissement consacrés en 2019 au numérique

6725 PC
et **1520** tablettes
dans les **49** collèges publics

DÉPARTEMENT

10,6 M€ de dotation de fonctionnement en 2019

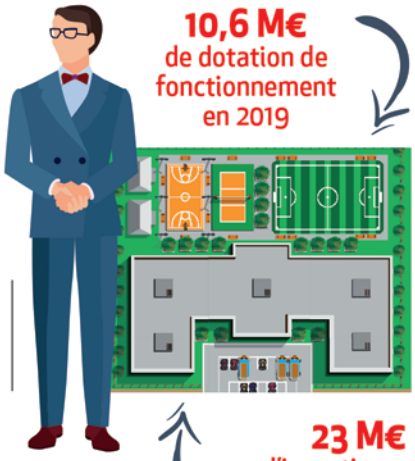

72 collèges
49 publics
23 privés

23 M€ d'investissement consacrés aux bâtiments en 2019

41 300 collégiens
11 500 entrant en 6e

DÉPARTEMENT

1,6 M€ consacré aux actions pédagogiques

"Savoir secourir" pour 10 000 élèves de 4e
"Savoir skier" pour 10 000 élèves de 5e
"Savoir nager" pour 10 000 élèves de 6e

Collège au refuge pour pour 850 élèves de 6e
352 projets Chemins de la culture pour 35 000 élèves

532 agents départementaux pour l'accueil, l'entretien, la cuisine

1 M€ consacré en 2019 à l'achat de nouveaux matériels

23 000 repas servis par jour
3,2 millions de repas par an
3,30 € le repas

87 chefs et seconds de cuisine

60 agriculteurs et producteurs

COLLECTIVITÉS LOCALES ET DÉPARTEMENT

850 000 € de dépenses liées aux installations sportives, propriétés des collectivités locales et mises à disposition des collégiens

CONSTRUIRE DES COLLÈGES ET FAIRE FACE À L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS

Collectivité territoriale de référence pour les collèges, le Département assume son rôle en engageant des investissements considérables pour entretenir et construire les collèges de la Haute-Savoie dans un contexte où les effectifs sont en constante progression.

LE DÉPARTEMENT, CHEF DE FILE DES COLLÈGES

Depuis 1986, les collèges sont devenus une des compétences majeures du Département, en particulier pour ce qui relève du patrimoine des collèges. Le Département pilote ainsi la construction, la réhabilitation et la rénovation des collèges. Attaché à cette responsabilité, il a fait le choix d'une politique d'investissements massifs. **Au titre de l'année 2019, 25 M€ sont consacrés aux dépenses d'investissements dans les collèges publics.**

OFFRIR DES CAPACITÉS D'ACCUEIL ADAPTÉES

Le Département gère la sectorisation des collèges publics. Pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance, une étude de sectorisation a été menée sur l'ensemble du territoire, en intégrant la problématique de la mixité sociale et scolaire pour laquelle la Haute-Savoie a été choisie comme l'un des territoires d'expérimentation, en lien avec le Rectorat. Le Département devra programmer de nouveaux établissements pour répondre aux augmentations d'effectifs, estimées à plus de 4 000 élèves sur les dix ans à venir (secteurs public et privé confondus).

DEUX NOUVEAUX COLLÈGES EN PROJET…

Afin de répondre à l'augmentation constante de la population et dans le prolongement d'une réflexion poussée sur la sectorisation, le Département de la Haute-Savoie a retenu deux sites pour la construction des 50e et 51e collèges publics de Haute-Savoie : Vetraz-Monthoux et Vulbens.

VULBENS

Le site de Vulbens, dans la zone économique de Chavanoux, a été sélectionné pour la réalisation d'un établissement de 600 élèves extensible à 700, et d'une halle sportive pour les activités des collégiens. Sa localisation garantira un accès aisé par tous les modes de déplacements, en particulier les modes doux. Les ensembles bâtis seront complétés par un préau et un espace récréatif, un parking cars de 12 bus, une aire d'évolution sportive extérieure ainsi que des espaces de stationnements et l'ensemble des voiries d'accès au site. Le jury de Maîtrise d'œuvre a désigné EPICURIA architectes comme lauréat du concours, les études de conception débuteront en octobre 2019 avec un objectif d'ouverture de l'établissement en 2023. Le coût de ce projet est estimé à 29 M€ TTC, financé à 100% par le Département.

VETRAZ-MONTHOUX « LES PRÉS DU NANT »

Le site d'implantation d'un collège de 700 élèves a été retenu et les orientations d'aménagement sont en cours de discussion avec les collectivités locales.
L'assiette foncière retenue pour l'implantation permet de rééquilibrer les effectifs des collèges de l'agglomération et de travailler sur la mixité sociale.
Les études de conception débuteront en septembre 2019 et s'accompagneront d'une étude d'impact environnemental avec un objectif d'ouverture de l'établissement en 2023/2024.
Le coût estimé est de 26,5 M€. Il sera financé à 100 % par le Département.

ET QUATRE NOUVEAUX COLLÈGES D'ICI 2028

En plus des collèges de Vétraz-Monthoux et Vulbens qui ouvriront leurs portes en 2023/2024, Christian Monteil a annoncé en septembre 2019 que le Département construira quatre nouveaux collèges d'ici 2028, un par bassin. Les recherches de terrains adaptés sont d'ores et déjà lancées, en lien avec les collectivités.

Le collège du Chéran à Rumilly a ouvert ses portes à la rentrée 2018.

TOUR D'HORIZON DES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT

- **Réhabilitation en cours (2017/2021) du Collège Jacques Prévert à Gaillard pour un coût de 11,5 M€.**
- **Restructuration du Collège Jean-Jacques Gallay à Scionzier pour un coût de 14,6 M€. Démarrage des travaux prévu au second semestre 2020.**
- **Extension et réhabilitation du Collège La Mandallaz à Sillingy pour un coût de 7,1 M€. Démarrage des travaux prévu en avril 2020.**
- **Construction d'un nouveau bâtiment pour la demi-pension du Collège des Aravis à Thônes. Coût d'opération 5M€. Démarrage des travaux fin 2020.**
- **Des études relatives à la restructuration des collèges Varens à Passy et Les Allobroges à La Roche-sur-Foron sont en cours.**

LES COLLÈGES PRIVÉS AUSSI

Le Département subventionne, dans un cadre réglementé, les investissements des collèges privés ; à ce titre, il a réservé au budget 2019, 2,1 M€ pour les travaux et 0,4 M€ pour les équipements informatiques et numériques.

Sur la partie fonctionnement (principe de parité avec l'enseignement public), les aides apportées en 2019 s'élèvent à plus de 6 M€, et intègrent :

- Le forfait d'externat – part matériel,
- La participation aux dépenses de personnels non enseignants,
- La participation aux installations sportives dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

NOUVEAU POUR LA RENTRÉE 2019 :

un 23e collège privé ouvrira ses portes en septembre à Collonges-sous-Salève, le collège St-Vincent.

Marie-Claire Teppe-Roguet
Présidente de la Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine

© Dep74 - L. Guette

Chaque année, le Département met en place es investissements importants pour accompagner les évolutions pédagogiques et technologiques. De nombreux travaux sont menés tels que des extensions, restructurations, maintenance et mise en accessibilité du patrimoine bâti ainsi que la construction de nouveaux établissements. Cet engagement vise à proposer aux jeunes les meilleures chances de réussite et des bonnes conditions de travail au corps enseignant. Cette promesse est indispensable pour répondre aux enjeux de demain en constante évolution.

AMÉNAGER ET ÉQUIPER DES COLLÈGES MODERNES ET FONCTIONNELS

LES COLLÈGES INTÉGRÉS AU PLAN CLIMAT ÉNERGIE

En 2012, le Département a élaboré un Plan Climat Énergie avec deux objectifs : la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) rejetées dans l'atmosphère et l'adaptation aux conséquences de ces dérèglements. Pour y parvenir de nombreuses actions sont et vont être mises en œuvre par le Département au sein des collèges, notamment dans les domaines de l'énergie et de la restauration scolaire :

- Éviter le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, valoriser les déchets par le compostage (25 collèges équipés) ou la méthanisation (5 collèges collectés).

- Lors de la construction ou la rénovation d'un collège, l'impact des matériaux utilisés doit être réduit. Pour cela, chaque nouveau collège respecte le référentiel énergie carbone qui prend en compte la réduction de l'énergie grise. Ce référentiel deviendra la nouvelle règlementation environnementale en 2020. *L'énergie grise désigne l'énergie nécessaire à la production, la mise en œuvre et la fin de vie d'un matériau.*

Dans un objectif de réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et des coûts de fonctionnement, le Département mettra en œuvre un contrat de performance énergétique sur 30 de ses collèges à partir de 2021. Ce contrat sera conclu avec un prestataire pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur 3 ans pour un montant de 18 M€. Ce prestataire exploitera aussi les bâtiments pendant 10 ans et s'engagera financièrement sur la performance énergétique sur cette durée. Le contrat intègrera un volet de sensibilisation aux économies d'énergie auprès des élèves mais aussi auprès du personnel pédagogique, administratif et technique. Ce volet aura pour objectif de favoriser l'appropriation du projet par les usagers et d'accroitre la performance énergétique par la mise en place d'actions comportementales.

SOUTIEN AUX MFR ET AUX LYCÉES AGRICOLES

En 2019 le Département alloue 366 000€ d'aides aux Maisons Familiales Rurales, Lycées Agricoles Publics et lycées professionnels publics et privés au travers de subventions de fonctionnement aux établissements, au titre des élèves de « niveau collège », ainsi qu'aux fédérations.

LE DEPARTEMENT MOBILISÉ SUR LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

Les méthodes et les usages d'apprentissage ne cessent d'évoluer. Soucieux d'offrir aux élèves les conditions privilégiées de leur réussite, le Département investit dans la modernisation des équipements avec une enveloppe pour 2019 de 2 M€. Elle comprend le matériel traditionnel pédagogique (PC, imprimantes, vidéoprojecteurs, serveurs…), les travaux de câblage, et le plan numérique. Après le déploiement d'un système performant pour assurer la maintenance pédagogique, le Département s'inscrit dans le plan numérique lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche visant à équiper les établissements de matériels mobiles et notamment de tablettes numériques.

Au terme des plans 2017/2018, 34 collèges publics et 6 collèges privés ont été équipés de 2 classes mobiles, soit 30 tablettes destinées aux élèves et jusqu'à 8 tablettes pour les professeurs. Le coût global d'équipement est de l'ordre de 1 M€ dont 625 000€ financés par le Département et 375 000€ par l'État. S'ajoutent également les frais de câblage et de couverture WI-FI. En complément, le Département s'est engagé à équiper tous les établissements sur les prochains exercices. L'adhésion du Département à ce plan national permet aussi aux écoles des secteurs des collèges publics retenus d'être éligibles aux dotations de l'État.

- **44 collèges sur les 49 collèges publics accèdent au Très Haut Débit par la fibre optique**
- **6 725 PC dans les 49 collèges publics (20% de ce parc est renouvelé chaque année)**
- **1 520 tablettes**

RENDRE LES COLLÈGES ACCESSIBLES

Le département compte 32 classes ULIS dans les collèges publics et 3 classes ULIS dans les collèges privés, qui accueillent plus de 425 enfants porteurs de handicap *(chiffres année scolaire 2018-2019).*

La compétence transports scolaires a été transférée à la Région, dans le cadre la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Cependant, le Département continue de prendre en charge les frais de déplacement des élèves handicapés qui ne peuvent utiliser les moyens de transports scolaires classiques (frais kilométriques pour les transports effectués par les parents ou prise en charge des frais de taxi – solution utilisée dans 90 % des cas –). Cette intervention concerne aujourd'hui près de 500 élèves en école élémentaire, collège et lycée, pour un budget annuel de près de 5 M€.

AU COLLÈGE À VÉLO

Le Département encourage également les collégiens à venir à l'école à vélo, en participant financièrement aux projets de développement d'itinéraires cyclables en direction des collèges, menés par les collectivités. Cette aide s'adresse à toutes les collectivités territoriales concernées par la compétence et la maîtrise d'ouvrage des aménagements cyclables et qui ont un projet de voie verte permettant l'accès à un collège. Elle s'élève à 50 % du montant des travaux des aménagements en site propre (dépense plafonnée à 300 000€ HT/km) et est limitée à un aménagement par collège d'une longueur maximum de 3 km.

Le Département a par exemple alloué près de 80 000€ HT à la commune de Passy pour la desserte du collège de Varens. Les travaux d'un montant de 158 400€ HT, pour 1 km ont été réalisés fin 2018. D'autres projets sont à l'étude.

MISER SUR DES REPAS SAINS PRIVILÉGIANT LE LOCAL

Le contenu de l'assiette des collégiens est au cœur des préoccupations du Département de la Haute-Savoie. Conscient de l'importance du temps du déjeuner dans la journée des élèves, le Département a toujours considéré la restauration scolaire comme partie prenante du projet d'établissement.

Même s'il n'existe aucune obligation pour la collectivité territoriale de créer ou maintenir ce service dans les établissements, le Département de la Haute-Savoie a confirmé son attachement à des **services gérés en régie directe par les établissements, avec des personnels départementaux.** La collectivité mise sur des repas de qualité en préconisant l'utilisation, le plus souvent possible, de produits frais, locaux, de saison, ou encore ceux issus de l'agriculture conventionnelle voire biologique.

COUP DE PROJECTEUR SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

49 collèges publics dont 43 produisent des repas en régie

22 300 repas/jour soit 3,2 millions de repas/an

87 cuisiniers professionnels assistés de 394 agents assurant l'entretien des établissements et le soutien aux cuisines

3,30 € le repas

© Dep74 - L. Guette

LES 4 OBJECTIFS DE QUALITÉ DE LA RESTAURATION DANS LES COLLÈGES

1. Privilégier le local et le bio, les produits frais et de saison, le fait-maison
Les équipes de cuisine sont chargées de respecter l'équilibre alimentaire en variant les menus conformément aux normes nutritionnelles préconisées. Ils s'attachent à produire sur la base de produits locaux, bio, frais, de saison et en privilégiant le « fait maison ».

2. Adopter une démarche culinaire diététique
Des animations pédagogiques sont conduites sur les thèmes de l'alimentation et de la santé.

3. Offrir un service convivial dans un cadre accueillant
L'objectif est de faire de la pause déjeuner un moment de convivialité.

4. Améliorer les conditions de travail
Chaque année, le Département investit des sommes conséquentes pour les mises aux normes, les équipements et la maintenance des installations de demi-pension. Une attention particulière est portée sur les conditions de travail des agents (ergonomie, port de charge, aération des locaux...).

MANGER BIO ET LOCAL

Afin d'offrir des repas de qualité, tout en répondant aux exigences du Grenelle de l'environnement, le Département encourage les chefs de cuisine à développer des menus préparés avec des produits agricoles locaux et/ou bio, frais et de saison. Autonomes, établissements et équipes de cuisine développent souvent leur carnet d'adresses en s'appuyant sur des fournisseurs établis dans leur secteur géographique et qui sont en capacité de fournir des quantités régulières et suffisantes.

Pour accompagner les équipes, des formations et d'autres outils sont mis à leur disposition : guide des produits locaux ; rencontres-dégustations avec les producteurs ; plateformes créées par des producteurs (Miam, La bio d'ici) et bientôt, une centrale d'achats régionale.

Dans le même esprit, **le jeudi 26 septembre,** les collèges participeront à l'opération « Manger Bio et Local, c'est l'idéal ». Cette journée sera l'occasion de mieux faire connaître aux collégiens les contributions positives de l'agriculture bio et locale. Les Chefs de cuisine et leurs équipes élaboreront des menus avec des produits bio et bio locaux et feront intervenir à cette occasion des producteurs locaux. 30 établissements se sont inscrits pour cette journée.

60 **agriculteurs et producteurs fournisseurs de produits locaux**

DES JOURNÉES À THÈME POUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE « DURABLE »

Le Département propose aux équipes des 43 collèges publics des opérations ponctuelles. Après « Pains et fromages sur nos plateaux », « Balade culinaire en Haute-Savoie », ou encore en 2018 « La Bretagne entre terre et mer », le Département a choisi pour 2019 le thème « Le Pays Basque ». Ces animations, dont la vocation est autant d'éduquer au goût que de faire passer des messages éducatifs, sont très bien accueillies par les élèves et par les adultes encadrants, dont certains prolongent la démarche au sein de groupes pilotes sur d'autres projets.

DES TARIFS HOMOGÈNES SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au 1er janvier 2011 le Département a fixé les tarifs de restauration, sur tout son territoire pour les élèves de collège et les personnels des établissements.

Ainsi les mêmes prix sont appliqués à tous les élèves et à tous les personnels des collèges lorsque la restauration est gérée par le collège. Le prix moyen d'un repas collégien est de l'ordre de 3,30€ dans le cadre d'un forfait annuel pour 4 repas par semaine scolaire. À noter que ces tarifs facturés aux familles ne représentent que la moitié du coût de revient réel du repas, puisqu'ils n'incluent pas la totalité des charges d'investissement, d'amortissement ou de personnels. Le prix de revient réel est de l'ordre de 7,50 à 8,50€ par repas.

UNE GESTION EFFICACE AU QUOTIDIEN

Le Département a développé un programme de formations professionnelles important, avec quelques priorités bien identifiées : hygiène alimentaire, sécurité, postures de travail, organisation en équipe, etc. Pour ce qui est des personnels du service de restauration, ces formations ont été, pour la plupart, assurées par les membres de l'équipe mobile cuisine. Afin de sécuriser la restauration, depuis le 1er mars 2018, un marché a été confié à un prestataire extérieur qui effectue des contrôles inopinés. Il a pour objectif de veiller au respect des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire des restaurants scolaires du Département.

UNE ÉQUIPE RESSOURCE

L'équipe est constituée de :

- **3 Conseillers en restauration et en hygiène propreté chargés de :**
  - conseiller les gestionnaires et les chefs de cuisine,
  - former les agents techniques affectés à la restauration au respect des règles d'hygiène,
  - assurer le suivi technique (conformité et ergonomie des équipements et des espaces de travail),
- **3 cuisiniers itinérants dont la mission est de :**
  - remplacer les Chefs et Seconds de cuisine absents,
  - apporter un soutien aux équipes de cuisine en difficulté,
  - organiser des journées à thème,
  - animer des groupes de travail.

QUI SONT LES PERSONNELS DES COLLÈGES DE HAUTE-SAVOIE ?

Pour assumer les missions d'accueil, d'entretien général et de restauration dans les 49 collèges publics placés sous sa responsabilité, **le Département finance 532 postes d'agents titulaires.**

Ceux-ci se décomposent comme suit :

- 20 % de professionnels de cuisine (Chefs et Seconds),
- 68 % d'agents polyvalents intervenant en restauration et/ou en entretien des locaux,
- 12 % de professionnels du bâtiment qui assurent la maintenance quotidienne,

Par ailleurs, il est fait appel en moyenne, chaque mois à 80 contractuels pour remplacer des agents titulaires absents afin d'assurer la continuité du service (restauration et ménage).

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU SPORT

À travers les dispositifs « Savoir nager », « Savoir skier », les aides aux activités sportives de pleine nature et à partir de la rentrée 2019 l'opération « Collège en refuge », le Département rend accessibles à l'ensemble des collégiens les activités emblématiques du territoire haut-savoyard. Autant d'opportunités de s'approprier son patrimoine naturel.

NOUVEAU !

COLLÈGE EN REFUGE : 2 JOURS EN IMMERSION DANS UN UNIVERS SINGULIER

Nouveau dispositif créé en 2019, Collège en refuge s'inscrit dans la continuité de la politique en faveur de la jeunesse et des actions éducatives du Département. En lien avec plusieurs partenaires, ce projet vise à favoriser la découverte de la montagne par les collégiens hors période hivernale.

Entre septembre et octobre, les 850 élèves des 14 collèges participants auront l'occasion de s'immerger collectivement dans l'univers singulier qu'est le milieu montagnard lors de deux journées avec une nuit en refuge. Ils découvriront également différents aspects de ce secteur à travers une approche pluridisciplinaire (SVT, Histoire-Géographie, découverte des métiers de la montagne, etc.). Un accompagnateur en montagne diplômé d'Etat encadrera chaque classe lors de ces deux jours de découverte.

Pour cette première édition, le budget prévisionnel consacré à l'opération est de 40 000 €.
17 refuges participent.

© Dep74 - L. Guette

DES « ACTIVITÉS SPORTIVES DE PLEINE NATURE » EN ADÉQUATION AVEC LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Terrain privilégié grâce à l'étendue de ses ressources naturelles variées, la Haute-Savoie offre aux jeunes de nombreuses possibilités de s'initier aux sports de montagne et à la pratique d'Activités sportives de Pleine Nature (APN). Le Département a souhaité donner depuis quelques années une nouvelle impulsion à sa politique d'éducation au sport en faveur des APN, en soutenant des projets : sportifs, organisés dans le cadre d'un cycle d'EPS, nécessitant la pratique de 10 heures effectives ou d'une fin de cycle, dans les disciplines emblématiques du département : course d'orientation, escalade, randonnée en montagne, canoë-kayak, hockey, patinage, voile, aviron… de sensibilisation et prévention des risques liés à la pratique de la montagne. Sont pris en compte par le Département les coûts de transports, des intervenants et la location de matériel.

Pour l'année 2018-2019, le montant total de réalisation de ces projets s'élève à plus de 238 000 €.

© Dep74 - L. Guette

« SAVOIR NAGER » : UNE MAÎTRISE DU MILIEU AQUATIQUE POUR LES 6e

L'opération « Savoir nager », initiée en 2000, a pour objectif d'offrir à tous les élèves de 6e des collèges publics et privés, une initiation à la natation, dans un souci premier de sécurité et selon la réglementation de l'Education nationale. Le Département prend en charge 90 % des dépenses des collèges au titre de ces séances (10 heures de pratique maximum), à savoir : les transports, les droits d'entrées (ou rétribution à la collectivité propriétaire) et d'éventuels frais d'encadrement, dans certains cas particuliers.

En 2018-2019, plus de 260 000€ ont été consacrés à l'opération, près de 10 300 élèves participants. Pour l'année scolaire 2019-2020, le budget prévisionnel consacré à l'opération sera de plus de 277 000€.

« SAVOIR SKIER » : UNE INITIATION AU SKI POUR TOUS LES 5e

Le Département a mis en place depuis plus de 10 ans, l'opération « Savoir skier », à destination des élèves des collèges publics et privés et plus particulièrement des catégories moins favorisées dans la pratique de cette activité (collèges éloignés des stations, Réseau d'Éducation Prioritaire…). L'ambition est de permettre à chaque collégien de s'initier à la pratique du ski nordique ou alpin. Un cycle de 5 séances est donc proposé aux élèves d'un même niveau (5e). Le Département prend en charge 90 % du prix de revient réel du cycle, incluant les frais de transport, la location du matériel, les forfaits et l'encadrement par des moniteurs diplômés. Le dispositif se situant dans le cadre des cours d'EPS et donc d'une activité sportive obligatoire, il n'est réclamé aucune participation financière aux familles, les 10 % non couverts par le Département étant pris en charge sur le budget d'établissement.

Le budget du dispositif « Savoir skier », sur l'année scolaire 2018-2019, a représenté plus de 622 000 €, pour plus de 10 300 élèves.

Le Département soutient également des opérations phares et dont il fait profiter les collégiens, telles que :

- La Coupe du monde de Biathlon : 1 000 collégiens invités à suivre les compétitions sur site en 2018 et **1 500 attendus en 2019.**
- L'International CleanTech Week : 3 collèges retenus pour présenter leur projet environnemental et 1 000 collégiens invités à visiter le salon.

FORMER DES CITOYENS RESPONSABLES

Les années collèges constituent une étape importante dans le parcours scolaire et la construction de la personnalité des jeunes, c'est pourquoi le Département souhaite préparer au mieux les collégiens à devenir les citoyens de demain. Éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable et aide à l'orientation, des outils sont mis en place, en collaboration avec de nombreux partenaires, afin de les aider à préparer leur avenir.

© Dep74

« SAVOIR SECOURIR » : 10 000 JEUNES FORMÉS AUX 1ERS SECOURS CHAQUE ANNÉE

Le Département de la Haute-Savoie a lancé en septembre 2013, en partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie (SDIS), un dispositif à destination des collégiens : le « Savoir secourir ».

Expérimenté avec succès durant l'année scolaire 2013-2014 auprès de 35 collèges volontaires, il a été généralisé à la rentrée 2014 à tous les collèges du département. Ce dispositif innovant et ambitieux a pour objectif de **sensibiliser tous les élèves d'un même niveau aux gestes de premiers secours, soit près de 10 000 jeunes chaque année.**

En collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et chaque Chef d'établissement, cette action en faveur de la jeunesse, de la citoyenneté et de la sécurité a pour but de former aux Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) tous les élèves des classes de 4e des collèges publics et privés. Ces collégiens représenteront ainsi, dès demain, le premier maillon de la chaîne des secours.

Encadrée par le SDIS, les infirmières scolaires dans les collèges publics et l'UGSEL (Union Générale Éducative et Sportive de l'Enseignement Libre) dans les collèges privés, **cette opération est financée à parité par le SDIS et le Département et représente un coût annuel de 500 000 €.**

LE DIPLÔME PRÉVENTION SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1

Son objectif est de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier :

- d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes ; victime d'un saignement abondant ; inconsciente qui respire ; en arrêt cardiaque ; victime d'un malaise ou d'un traumatisme.

7 heures de formation par personne.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET À LA NATURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie et de sa politique environnementale, le Département intègre depuis 2005 la préoccupation environnementale dans sa politique générale. Il assiste les collèges dans la mise en œuvre d'actions sur des domaines tels que la gestion des bio déchets, la sobriété énergétique, l'optimisation des déplacements, etc. Par ailleurs, le Département, en adoptant son Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022, a conforté sa politique « Éducation à la nature de Haute-Savoie » visant à sensibiliser les collégiens à la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages de Haute-Savoie. Cette politique s'inscrit dans la volonté de préservation et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles du département.

AIDER À L'ORIENTATION, AU CHOIX D'UN MÉTIER

L'orientation est un processus continu, dont l'objectif principal est de conduire les jeunes à élaborer leurs projets personnels de formation grâce à une information progressive, complète et objective sur le monde du travail et les métiers. Le Département aide les collégiens de 4e et 3e à élaborer un projet professionnel qui ait un sens en fonction de leurs intérêts, de leur parcours et de leur personnalité, à travers la présentation des différentes filières de formation et d'un panel de métiers : les forums (Prep'A, SMILE), les témoignages directs sur les métiers, et les visites locales d'entreprises.

ORGANISER DES RENCONTRES ENTRE LE MONDE INDUSTRIEL ET LES COLLÉGIENS

Jeunes Industrie

Ce dispositif fait découvrir aux élèves de 4e et 3e le monde de l'entreprise et offre les conditions d'une orientation choisie vers des formations professionnelles scientifiques et/ou technologiques, menant aux métiers de l'industrie. La Chambre Syndicale de la Métallurgie pilote le projet en partenariat avec la DSDEN et le Département. Les collégiens et l'entreprise, engagés dans l'opération, établissent un partenariat sur plusieurs semaines en vue de réaliser un projet spécifique.

Classe en Entreprise

L'objectif est de faire découvrir aux collégiens de 4e et de 3e le monde de l'entreprise de l'intérieur grâce aux nombreux partenariats que le Département a tissé avec les acteurs économiques et industriels du territoire. La classe, divisée en petits groupes encadrés par un « animateur » salarié de l'entreprise, découvre les métiers de l'industrie sur une période d'immersion de 2,5 jours.

CRÉER LES RENCONTRES ENTRE ENTRE LES COLLÉGIENS ET LA CULTURE

Depuis 14 ans, le Département mène une politique volontariste d'ampleur en matière d'éducation artistique et culturelle : les « Chemins de la culture ». Ce dispositif permet à tous les collégiens de découvrir des œuvres, des spectacles, des lieux culturels, patrimoniaux, mais aussi des lieux de mémoire, et de participer à des parcours artistiques. Leur créativité est également encouragée ainsi que le développement d'une intelligence sensible par le biais de la pratique artistique, et par un contact direct avec les artistes, les œuvres et les lieux d'arts et de culture. Du projet « clé en main » au projet « cousu main » la méthodologie de projet et l'accompagnement financier proposés par le Département facilitent l'implication des élèves et de la communauté éducative à tous les niveaux pour donner lieu à des projets du plus spécifique, au plus « extraordinaire » comme les « Résidences d'artistes au collège ». Tous les champs culturels et artistiques sont proposés dans le cadre des Chemins de la Culture : Théâtre, Patrimoine, Cinéma, Musique, Littérature, mais aussi Culture Scientifique, Mémoire et citoyenneté.

LES CHIFFRES CLÉS

Le Département consacre
261 300€
à l'éducation artistique et culturelle en 2019.

Dans le cadre du dispositif des « Chemins de la culture », il accompagne
387 **projets pour l'année scolaire 2018-2019,**
touchant ainsi plus de
39 000 **collégiens.**

Il associe étroitement 47 structures et artistes partenaires dans le cadre du dispositif (compagnies, collectivités, MJC, etc.), et trois résidences de création artistique sur le territoire sont portées dans les collèges Raoul Blanchard et Les Balmettes à Annecy, et au collège Paul Langevin à Ville-la-Grand.

ZOOM SUR LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE AU COLLÈGE PAUL LANGEVIN

Le collège Paul Langevin à Ville-la-Grand a mis en place une résidence street-art/danse/musique autour de l'art urbain et de la performance, en lien avec la compagnie Voltaïk. Elle prend différentes formes : cours de danse animés par les professeurs eux-mêmes et par des danseurs professionnels de la compagnie Voltaïk, flash mob dans la cours du collège (organisé par le professeur d'art plastique), cours et représentation de slam, et présentation du dernier spectacle de la compagnie Voltaïk. Cette résidence artistique amène les collégiens à questionner l'usage de l'espace par le mouvement et le son, à travers une série d'ateliers menés sur le temps scolaire, mais également pendant la pause déjeuner sur la base du volontariat. Il s'agit d'une approche complète qui aborde différents aspects de l'art urbain.

En savoir plus : visionner le reportage sur la chaîne Dailymotion du Département de la Haute-Savoie

LA DÉCOUVERTE DES « ARCHIVES DÉPARTEMENTALES »

Le Département accueille les publics scolaires gratuitement et sur réservation. La lecture et l'analyse de documents originaux favorisent l'apprentissage de nouvelles connaissances et de l'esprit critique face aux sources nécessaires à l'écriture de l'histoire. Les documents d'archives ont évidemment leur place dans l'enseignement de l'histoire mais ils permettent aussi d'enrichir les projets interdisciplinaires. Les élèves peuvent participer à des visites d'expositions et travailler sur des dossiers thématiques constitués de documents d'archives. L'offre complète est disponible sur le site internet des Archives départementales, rubrique Espace enseignants.

PARCOURS : UN PATRIMOINE, UNE IDENTITÉ, DES VALEURS PARTAGÉES

Né de la volonté commune du Département de la Haute-Savoie, de la Région Autonome Vallée d'Aoste et des acteurs de l'Espace Mont-Blanc, dont le canton du Valais pour la Suisse, PARCOURS vise à créer de nouvelles synergies transfrontalières dans différents domaines (tourisme, mobilité, éducation) grâce au cofinancement de 6,67 M€ du Fonds européen de Développement régional. Débuté en septembre 2018, le projet s'étend jusqu'en 2021 et propose un programme d'éducation innovant à destination de la jeunesse dans des établissements scolaires.

© Dep74 - G. Pie

PROJET PARCOURS CIVIQUE ET PROFESSIONNEL EN MONTAGNE

Coordonné par le Département et associant la Région Autonome Vallée d'Aoste, ce projet est le pivot du PITER PARCOURS. Son ambition : favoriser une projection citoyenne et professionnelle de la jeunesse du territoire transfrontalier. À cet effet, plusieurs objectifs sont mis en place :

- découverte des métiers du territoire (rencontre avec des professionnels, etc.)
- émergence d'un esprit critique à travers l'éducation aux médias et à l'information
- promotion d'une identité européenne « Jeunes »
- permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur propre citoyenneté et de s'engager sur leur lieu de vie

La concrétisation de ce Projet consiste en la **mise en œuvre d'une « résidence journalistique » transfrontalière au sein de 8 établissements scolaires** (collèges et lycées) situés en Haute-Savoie et en Vallée d'Aoste :

- Collège Samivel (Bonneville)
- Collège Geneviève Anthonioz-De-Gaulle (Cluses)
- Collège Jean-Jacques Gallay (Scionzier)
- Collège Assomption Mont Blanc (Saint-Gervais-les-Bains)
- Institution scolaire Valdigne Mont-Blanc (Courmayeur)
- Lycée linguistique (Courmayeur)
- Institution scolaire Valdigne Mont-Blanc (Morgex)
- Institution scolaire Maria Ida Viglino (Villeneuve)

Depuis 2018, des journalistes s'intègrent au milieu scolaire sur une durée de 20 jours répartis sur l'année scolaire. Ces face à face permettent aux jeunes de découvrir leur territoire et les techniques de journalisme à travers la collecte de l'information. L'éducation aux médias développe leur sens critique et leur propose une meilleure compréhension des rouages de l'information. Des rencontres transfrontalières sont également organisées afin d'établir des échanges entre élèves et enseignants de part et d'autre de la frontière.
Ce projet éducatif innovant a vocation à contribuer à la cohésion territoriale par une meilleure connexion entre les institutions scolaires et leur environnement local.

LE COLLECTIF WE REPORT

Créé en 2014, le collectif We Report a mené des projets pour de nombreux titres européens comme Mediapart, ARTE, Libération, RFI, Die Zeit, Der Spiegel, L'Espresso, la RTS, La Cité, Les Jours, ou encore La Tribune de Genève. Des enquêtes et des reportages collectifs salués par plusieurs prix journalistiques en France, en Suisse, en Allemagne et en Italie.
Le collectif est en charge des résidences journalistiques dans les établissements haut-savoyards et valdôtains, dans le cadre du Projet parcours civique et professionnel en montagne du PITER PARCOURS depuis septembre 2018.

RENFORCER LE DYNAMISME DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Le Département de la Haute-Savoie, acteur majeur du dynamisme et de l'attractivité du territoire, s'est investi de longue date dans le développement du site haut-savoyard de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). Aujourd'hui il poursuit son soutien dans le cadre du schéma local pour l'enseignement supérieur et la recherche, adopté par le Conseil Savoie Mont Blanc (CSMB) en juillet 2017.
Si les constructions constituent l'essentiel des besoins de financement et donc des aides attribuées, le Département de la Haute-Savoie, aux côtés du Département de la Savoie, dans le cadre du Conseil Savoie Mont Blanc, soutient le fonctionnement de l'USMB et encourage les filières d'excellence en lien avec l'économie des Pays de Savoie.

L'Université Savoie Mont Blanc (2018-2019) :
14 510 (hors doctorants) étudiants sur 3 sites : Annecy, Le Bourget-du-Lac, Jacob-Bellecombette

Le site haut-savoyard :
4 593 étudiants en 2019

IUT d'Annecy :
2 696 étudiants dans 9 départements de DUT, 27 licences professionnelles

IAE Savoie Mont Blanc :
1 900 étudiants, 3 licences, 5 licences pro, 16 parcours de masters professionnalisés (sur les 3 sites)

Polytech Annecy-Chambéry :
1000 étudiants, 5 diplômes d'ingénieur, 3 Masters (sur les 2 sites)

Maison de la Mécatronique :
Lieu de recherche qui unit l'université (SYMME), le CNRS (LAPP) et les industriels du pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries (Thésame, CETIM).

Recherche :
Des laboratoires de recherche appliquée en mécatronique et management, et un des laboratoires d'excellence de l'IN2P3 ; le LAPP et le LAPTh travaillent en lien étroit avec le CERN

UN FINANCEMENT DÉTERMINANT POUR LA CONSTRUCTION DU SITE UNIVERSITAIRE EN HAUTE-SAVOIE

Conscient des enjeux pour son développement économique, le Département a joué un rôle essentiel dans la constitution d'un site universitaire en Haute-Savoie : il a apporté l'essentiel du foncier et a financé majoritairement les constructions immobilières. Au total, sur la période 1990-2006 près de 42 M€ d'investissements ont été réalisés, **dont plus de 60 % ont été financés par le Département.**
Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2007-2013, le Département a été le maître d'ouvrage et le 1er financeur de la Maison de la Mécatronique (2,6 M€ de financements sur un coût total de 6,7 M€), inaugurée en 2013. Le Département était également maître d'ouvrage de l'extension de la Bibliothèque Universitaire du site universitaire d'Annecy financée à hauteur de 1,1 M€ par le Département, et livrée fin 2016.

PRÉPARER L'AVENIR : DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES PROGRAMMÉES

En raison de l'exceptionnel essor démographique de la Haute-Savoie et suite à un développement rapide fondé sur des enseignements principalement scientifiques et technologiques, le nombre d'étudiants sur **le site d'Annecy a plus que doublé en 10 ans** (4 593 étudiants en 2019). La poursuite des investissements immobiliers est donc nécessaire pour l'avenir de l'Enseignement supérieur et de la recherche en Pays de Savoie.

OPÉRATIONS INSCRITES AU CPER 2015-2020 :

Au titre du CPER 2015-2020, un projet global porté conjointement par le Département et le Grand Annecy, dans le cadre d'un dialogue constant avec l'Université, a été défini. À partir d'un financement croisé (1/3 État ; 1/3 Région ; 1/3 Département + Grand Annecy), le CPER comporte des projets destinés à conforter les capacités d'enseignement supérieur et de recherche.

Maison de l'action publique et internationale

Afin de répondre au besoin de diversification de l'offre de formation, en matière notamment d'économie, de droit, de langues étrangères et d'ouverture sur l'international, ce projet, réunissant plusieurs cursus pédagogiques (3 doubles licences, 1 master relations internationales, 1 labo de langues, 1 formation Prépa IEP et masters USMB Grenoble, la chaire Senghor de la Francophonie, la chaire de l'eau UNESCO, l'Institut Confucius), doit accueillir 1 000 étudiants dans un bâtiment de 4 500 m², pour un coût de 13 M€. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département. Les études ont été lancées.

Nouveau complexe sportif

L'IUT d'Annecy compte cinq sections sport-études qui alimentent régulièrement les équipes nationales en athlètes de très haut niveau. Il s'agit de remplacer le gymnase du « Bray », frappé d'obsolescence, par un équipement sportif adapté aux attentes de l'Université. Construction de 3 500 m2 ; coût : 11 M€. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Grand Annecy et le Département prévoit une participation financière de 2,8 M€. Les travaux ont commencé en 2018 par la démolition de l'actuel gymnase et la réalisation du nouveau bâtiment a démarré.

OPÉRATIONS INSCRITES AU PROGRAMME IMMOBILIER PRIORITAIRE :

Le Programme Immobilier Prioritaire a pour objectif de réaliser des travaux permettant de faire face au vieillissement des campus et de doter le territoire dynamique de Savoie Mont Blanc d'une université à sa dimension. Il a été engagé en complément des projets inscrits dans le CPER. Il fait l'objet d'une convention spécifique entre l'Université Savoie Mont Blanc, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de la Haute-Savoie et de la Savoie. Le Département apportera au Programme Immobilier Prioritaire un financement spécifique de 5,5 M€ pour soutenir deux projets : **un bâtiment d'accueil dédié aux étudiants du campus d'Annecy et la rénovation et mise en conformité des locaux de l'IUT d'Annecy.**
L'Université travaille actuellement à la définition des programmes des deux projets et à leur phasage.

UNE PARTICIPATION ACTIVE AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Au regard des enjeux pour la vitalité des Pays de Savoie et pour leur population, les Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont investis dans le développement de l'enseignement supérieur sur les deux départements et souhaitent favoriser le développement de l'innovation sur leur territoire grâce à la création de synergies entre le monde universitaire et le monde économique. Depuis 2004, le Conseil Savoie Mont Blanc a inscrit son appui au développement de l'USMB dans un mode contractuel dont les effets positifs se renforcent au fil des contrats.

En 2019, le Conseil Savoie Mont Blanc poursuit son soutien à l'Université Savoie Mont Blanc dans le cadre du contrat quadriennal 2019-2022. Cette année, le CSMB a alloué plus d'1,5 M€ à l'USMB.
L'ensemble des engagements du CSMB s'articule autour de 4 Filières d'excellence :

- mécatronique – management ;
- image – industrie créative – numérique ;
- environnement – énergies – bâtiment ;
- montagne : aménagement – tourisme – sports outdoor – santé/bien-être.

3 AXES D'APPLICATION ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS POUR LE SOUTIEN AUX FILIÈRES PRIORITAIRES :

1. L'excellence scientifique

Afin de favoriser les travaux de recherche, par l'équipement des laboratoires et l'octroi d'allocations doctorales et post-doctorales, et de dynamiser les actions de valorisation de la recherche et de transfert technologique, une enveloppe de 789 000€ a été inscrite en 2019 sur cet axe.

2. Employabilité et formation tout au long de la vie

Pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants en développant les échanges et les partenariats entre l'Université et les milieux socio-économiques, le CSMB a inscrit pour 2019 un crédit de 431 000€ réparti entre les actions d'ouverture sur l'entreprise (semaine de l'emploi, aide aux projets étudiants...), la professionnalisation des étudiants et la formation tout au long de la vie.

3. Animation des territoires et rayonnement à l'international

290 000€ inscrits pour des actions d'ouverture dont l'accueil d'enseignants de niveau international, la prospection et les relations internationales et transfrontalières ainsi que les actions de communication et d'animation du territoire.

Parallèlement au contrat CSMB/USMB, **le Conseil Savoie Mont Blanc est partenaire de plusieurs organismes** œuvrant dans le champ de l'enseignement supérieur, de l'innovation ou de la recherche.
Pour 2019, un crédit de 175 000€ est réparti entre le Club des entreprises Savoie Mont Blanc (120 000€) et l'INES (45 000€).

SOUTENIR D'AUTRES ORGANISMES OU FILIÈRES D'EXCELLENCE

Au-delà de son soutien à l'USMB, le Département encourage d'autres organismes et filières d'excellence en lien avec l'économie de la Haute-Savoie.

Le Département de la Haute-Savoie accompagne le développement d'écoles et formations complémentaires à l'offre proposée par l'USMB, participant au rayonnement de la Haute-Savoie et offrant encore plus d'opportunités aux étudiants :

École Supérieure d'Art de l'Agglomération d'Annecy (ESAAA)
La réhabilitation de l'ESAAA est aujourd'hui nécessaire pour la réussite du projet global « Grand Site Créatif des Marquisats », projet structurant à l'échelle de l'agglomération, véritable vecteur de dynamisme et de cohérence territoriale et universitaire. Coût : 7,9 M€. Le Département apporte une aide de 1 M€. Ce projet est inscrit au CPER 2015 – 2020.

Domaine de l'Image : le Département a hébergé jusqu'en 2017 les formations supérieures professionnalisantes, en lien avec CITIA, pôle de compétences et de ressources autour de l'image en mouvement. Début 2018, il a participé avec le Grand Annecy et la Région, à l'implantation de ces filières dans de nouveaux locaux sur le site des Papeteries Image Factory à Cran-Gevrier. Le montant apporté s'est élevé à 910 000€. Les filières concernées sont les suivantes :

- Animateur 3D (Gobelins, l'école de l'image)
- Bachelor Designer et développeur interactif, option Design ou développement (CCI Formation Digital – Gobelins, l'école de l'image)
- Master Design et management de l'innovation digitale (CCI Formation Digital – Gobelins, l'école de l'image)
- Licence Pro Commercialisation des produits culturels, cinéma et audiovisuel (Université Savoie Mont Blanc – CCI Formation Digital)
- Licence Pro Développeur informatique multi supports (CCI Formation multimédia – Université)
- Master 2 Stratégie et communication digitale (Université Savoie Mont Blanc – CCI Formation Digital)

© auremar - Fotolia.com

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS

Poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur relève parfois du défi pour les jeunes confrontés à un coût de la vie étudiante toujours plus élevé. Conscient de cette réalité, le Département de la Haute-Savoie a souhaité donner un coup de pouce aux étudiants haut-savoyards en leur proposant des prêts à taux 0% et en soutenant le logement étudiant.

LES PRÊTS D'HONNEUR À 0 % AUX ÉTUDIANTS

Depuis 1985, le Département attribue des prêts d'honneur sans intérêt aux étudiants. Pour pouvoir en bénéficier les conditions suivantes doivent être remplies :

- Être étudiant haut savoyard, titulaire du BAC ou équivalence, et préparer un diplôme agréé par l'État de niveau IV à I non rémunéré dans un établissement public ou privé,
- Être domicilié, soi-même ou ses parents (si l'étudiant est fiscalement rattaché à eux) en Haute-Savoie,

Obtenir la caution des parents ou tuteurs, éventuellement d'un autre tiers,

- Être de nationalité française,
- Respecter les conditions de ressources.

Ils sont octroyés pour une année d'études, mais une nouvelle demande peut être déposée chaque année. Le remboursement s'effectue en 2 versements égaux : la 6e et la 7e année suivant celle de l'octroi.

Le montant du prêt s'élève à 2 000€, quel que soit le diplôme d'étude supérieure préparé.

Pour l'année universitaire 2019-2020, le Département consacrera 450 000€ aux prêts d'honneur.

INFOS PRATIQUES
31 décembre 2019 : Date limite de dépôt des dossiers
Les dossiers sont à remplir en ligne sur :
https://mesdemarches.hautesavoie.fr/

ACCROISSEMENT DES CAPACITÉS DE LOGEMENT ETUDIANT SUR L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Pour renforcer les conditions d'accueil (+ 1200 étudiants attendus d'ici 2020), une résidence comportant 120 logements a été réalisée. Coût : 6 M€. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le CROUS Grenoble/ CLOUS Chambéry. Le Département finance un surcoût par rapport au budget initial à hauteur de 133 500€. La résidence a été livrée à la rentrée scolaire 2018-2019.

LA PLATEFORME LOGEMENT ETUDIANTS ANNECY (LEA)

Cette plateforme est un site gratuit proposé par la Ville d'Annecy, la Communauté d'agglomération d'Annecy et le Département Haute-Savoie.

Il est géré par le Bureau Information Jeunesse (BIJ) d'Annecy et référence les offres de locations meublées proposées aux étudiants à Annecy et son agglomération par des particuliers, les résidences pour étudiants et les foyers de jeunes travailleurs.

Le BIJ assure de nombreuses autres missions à destination des étudiants (informations liées à la mobilité et aux jobs étudiants, conférences et forums, etc.),

Plus d'info sur **logement-etudiant-annecy.fr**

© Photo de couverture : © Dep74 - L. Guette

haute savoie
le Département

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
1 avenue d'Albigny
CS 32444 - 74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 50 00 hautesavoie.fr